

NUMÉRO SPECIAL

## “ Charte régionale de la laïcité ”

Lettre d'information des élu.e.s Front de gauche du Conseil régional d'Île-de-France / Juin 2017

### Késako ?



Document adopté en mars dernier par la Région Île-de-France, la charte de la laïcité s'impose à tous les partenaires régionaux :



associations, entreprises et jusqu'au 17 mai, collectivités locales et État

mais aussi aux agents et aux 12 millions d'usagers des services publics régionaux



Réglémentant une compétence de l'Etat, cette charte dévoie la laïcité qu'elle réduit à la neutralité sans garantir la liberté de conscience



Le préfet a été saisi pour statuer sur la légalité, le Défenseur des droits a été alerté du caractère potentiellement discriminatoire de cette charte et un recours auprès du tribunal administratif a été déposé par le Front de gauche



### Indivisibilité, laïcité, égalité : l'Île-de-France doit respecter le cadre républicain !

Le 9 mars dernier après un débat houleux, la Région Île-de-France adoptait une “Charte des valeurs de la République et de la laïcité”. Ce document, écrit par la droite régionale est une opération idéologique par laquelle Valérie Pécresse compte redéfinir certains principes républicains fondamentaux tels que la laïcité selon ses convenances politiques. Le Front de gauche s'y oppose.

Dès l'adoption de la charte, le groupe Front de gauche a alerté contre un document discriminatoire et probablement inapplicable. À présent, les faits ont commencé à nous donner raison puisque dès sa première application, la charte a dû être modifiée par la droite régionale qui a exclu les collectivités de son champ d'application. Mais même modifiée, la charte de Valérie Pécresse dévoie toujours la laïcité définie par la loi de 1905 et reste dangereuse pour les droits et les libertés publiques.

Instrumentalisant la laïcité, la droite régionale la défigure et la réduit à la seule neutralité. Or ce principe fondamental est assis sur trois piliers inséparables : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses (la neutralité) et l'égalité de tous devant la loi quelles que soient ses croyances ou ses

convictions. Dans la charte régionale, Valérie Pécresse supprime toutes les mentions à la liberté de croyance et à l'égalité de traitement. Tronquer ainsi la laïcité est liberticide, dangereux et attise les paniques morales identitaires qui fracturent notre société.

**“Même modifiée, la charte de Pécresse reste dangereuse pour les libertés publiques et dévoie la laïcité”**

Réécrire régionale-ment la laïcité revient à mettre en péril la République. La laïcité est un principe national garanti par l'Etat via ses prérogatives régaliennes. Au nom de l'unité et de l'indivisibilité de la République, il est inacceptable qu'une Région de 12 millions d'habitant.e.s applique une version dévoyée de la laïcité. Le groupe Front de gauche s'y oppose pied à pied, politiquement et juridiquement, et combatta cette opération politique de la droite régionale qui veut en faire une sorte de jurisprudence.

@CelineMalaise  
Présidente de groupe



# La Charte point par point

## 1- Collectivités : une première victoire qui en appelle d'autres !

Alors que des collectivités, comme la municipalité d'Ivry-sur-Seine, avaient dénoncé le chantage illégal fait par la Région de conditionner l'octroi de subventions régionales à la signature de la charte, le cabinet de Valérie Pécresse déclarait, fin avril, : "il n'y a pas de concession à faire [et] nous n'accepterons aucune entorse". Devant la mobilisation des collectivités et des élu.e.s Front de gauche de la Région, la droite a plié en faisant porter honteusement l'erreur sur les agents régionaux. Avec cette première volte-face, la libre administration des collectivités, principe constitutionnel, est garantie.

## 2- Agents régionaux : la liberté syndicale dans le viseur

Outrepassant le statut des agents de la fonction publique très réglementé en matière de neutralité, la charte leur impose un "comportement impartial vis-à-vis de leurs collègues", ce qui peut constituer une atteinte aux libertés syndicales. Faire signer une pétition, convaincre de faire grève ou de voter pour une liste syndicale... sont autant d'activités pouvant être considérées comme partiales.

## 3- Associations : la loi de 1901 bafouée

Alors que la liberté associative est garantie par la loi depuis 1901, Valérie Pécresse veut astreindre les associations qui sollicitent une subvention à se conformer à cette charte. Or, du moment qu'elles demeurent dans le strict cadre de la loi définie par l'Etat, les associations sont libres de leurs activités. Après avoir sabré plus de 80 millions de

soutien régional aux associations, cette charte est donc une nouvelle attaque en règle contre le mouvement associatif francilien.

## 4- Entreprises : la liberté économique bafouée

Pour les 700 entreprises soutenues chaque année par la Région, notre collectivité doit avant tout être un tremplin pour le développement économique. Si nous devons l'orienter dans le sens de critères sociaux et écologiques, notre rôle n'est pas de réglementer leur activité du point de vue de normes nationales telles que la laïcité. C'est pourtant ce que fait Valérie Pécresse en les forçant à signer sa charte. Toute libérale qu'elle soit, elle prend donc la décision de s'attaquer à la liberté économique.

## 5- Îles de loisirs franciliennes : la prochaine polémique identitaire de l'été ?

Les 16 îles de loisirs gérées par la Région sont aussi concernées par l'application de cette charte. Le projet de la droite est d'interdire "le port de tenues vestimentaires imposées". Une formulation fourre-tout mais suffisamment explicite qui stigmatise une partie des Franciliennes de confession musulmane. En août 2016, lors de la polémique du port de burkini sur les plages, Valérie Pécresse avait soutenu les maires ayant pris des arrêtés d'interdiction. Cette charte peut lui donner une base légale pour faire régner un certain ordre dans les îles de loisirs différent de celui du reste du territoire de la République. Surfant sur les paniques identitaires, la droite régionale pourra user de sa charte pour nourrir les divisions entre nos concitoyen.ne.s, si nous ne l'empêchons pas.

Pour suivre l'évolution du dossier "laïcité" et les initiatives de notre groupe dès la rentrée :

\* Courriel : [secretariat.fdgidf@gmail.com](mailto:secretariat.fdgidf@gmail.com)

\* Notre site : [www.frontdegauche-idf.fr](http://www.frontdegauche-idf.fr)

\* Téléphone : 01 53 85 68 60

## Et dans la presse...

**Le Parisien**, le 10 mai 2017

« Ivry-sur-Seine ne sera finalement pas obligé de signer la nouvelle « Charte de la laïcité » pour agrandir son réseau de géothermie. « Il s'agit soit d'une impréparation, et donc d'une preuve d'incompétence, soit d'un ballon d'essai politique qui se solde par un pas en arrière, analyse la conseillère régionale Céline Malaisé. Bilan : on rejette la faute sur les services... ». Son groupe politique a saisi le tribunal administratif mardi. »

**LA CROIX**, 17 mai 2017

« Cette charte entretient la confusion, explique Céline Malaisé, présidente du groupe. Elle constitue une extension de la neutralité au secteur privé alors qu'elle ne concerne que la fonction publique. Pour les individus, la laïcité, ce n'est pas la neutralité mais au contraire la garantie de la liberté de conscience et d'expression. »

**la Gazette**, le 24 mai 2017

« Alors que l'atteinte à la libre administration des collectivités territoriales dans la charte semble désormais levée, Céline Malaisé souligne que « ce chantage à la subvention constitue une atteinte à la liberté d'association et à la liberté d'entreprise. C'est pourquoi le groupe Front de gauche à la région a doublé son propre recours auprès du préfet de la saisine en référé du tribunal administratif le 9 mai. »

# 2 mois d'imbroglie politique et juridique

9 mars 2017

Après un débat houleux, le conseil régional adopte la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, avec les voix des élu.es LR, UDI et Modem. Le PS s'abstient. Le Front de gauche vote contre en dénonçant "un dévoiement de la loi de 1905 sur la laïcité", et interpelle le Défenseur des Droits.

29 mars 2017

Le Front de gauche saisit le préfet pour statuer sur la légalité de la charte et alerte le Défenseur des Droits de son caractère potentiellement discriminatoire.

28 avril 2017

Dès le mois d'avril, des lettres signées de Valérie Pécresse exigeant la signature immédiate de la charte pour bénéficier des subventions régionales sont envoyées à plusieurs collectivités. La commune d'Ivry-sur-Seine décide alors de saisir le Préfet et le Défenseur des Droits.

9 mai 2017

Le groupe Front de gauche dépose une requête auprès du Tribunal administratif, afin de faire constater l'illégalité de la charte et pour suspendre son application.

17 mai 2017

Au cours de la première Commission permanente censée appliquer concrètement la charte, Valérie Pécresse décide de l'amender pour modifier son champ d'application. Elle explique que les collectivités n'auraient jamais été visées par sa charte et se range enfin à la loi et aux mises en garde du groupe Front de gauche. Le Front de gauche parle d'une "volteface sur la question des collectivités", et demande le retrait total de la charte, qui concerne toujours à ce jour les usagers, les agents régionaux, les associations, les entreprises et les îles de loisirs.

Affaire à suivre...